

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023 & FENÊTRE SUR 2024

FAITS MARQUANTS ET TRAJECTOIRE



Nantes Métropole
Saint-Nazaire Agglomération
Erdre et Gesvres
Estuaire et Sillon
Pays de Blain Communauté

Pôle
métropolitain
Nantes — Saint-Nazaire

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Il s'est substitué au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, depuis le 1^{er} juillet 2012. Il regroupe 5 intercommunalités (Nantes Métropole, CARENE Saint-Nazaire Agglomération, communautés de communes Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon, Pays de Blain Communauté). Le territoire du Pôle regroupe 61 communes et près de 950 000 habitants.

Nouvelle forme d'établissement public local constitué d'intercommunalités à fiscalité propre, le Pôle métropolitain structure les possibilités de coopérations entre intercommunalités volontaires au service de la stratégie partagée du Schéma de Cohérence Territoriale et permet de renforcer l'efficacité et la coordination des politiques publiques.

Fort de son histoire intercommunale, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est d'ores et déjà le lieu de la coopération. Il est ainsi et avant tout un espace de dialogue et de coopérations entre cinq intercommunalités au service d'un destin commun. Il conduit aussi l'élaboration de la stratégie d'aménagement du territoire au travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document d'urbanisme à portée réglementaire. Il est enfin un espace d'expérimentations, sur des sujets d'intérêt commun, afin d'accompagner le changement dans « la fabrique » du territoire.

CHIFFRES-CLÉS

61 COMMUNES

5 INTERCOMMUNALITÉS

187 200 HA

948 236
HABITANTS

472 882
EMPLOIS (2020)

68 392
ÉTUDIANTS (2020)

15 000 HA
DE ZONES HUMIDES

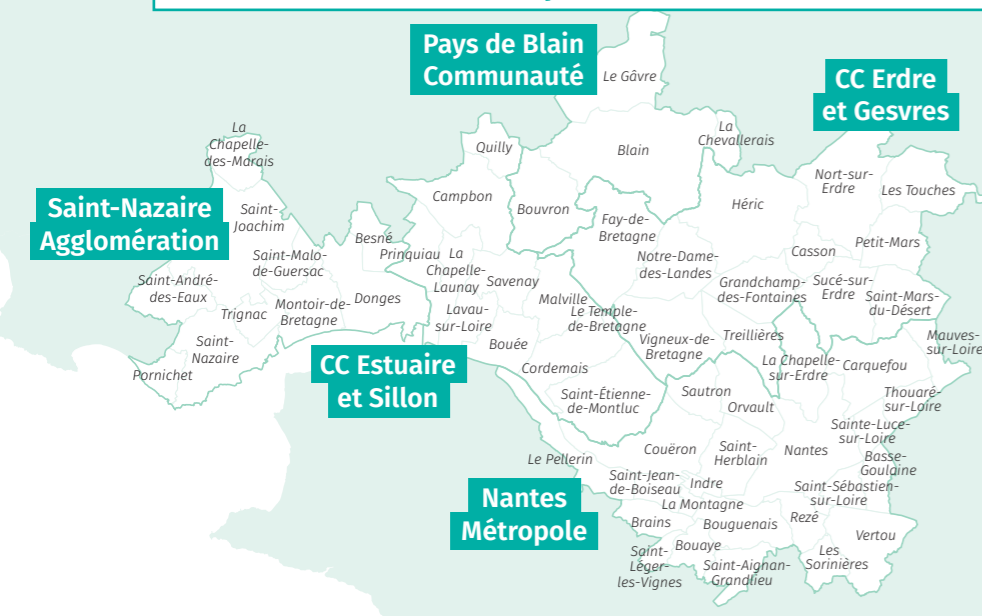
2 800 KM
DE COURS D'EAU

200 KM DE RIVES
DE LOIRE ET LITTORAL

36 000
HA CLASSÉS
EN ZONE NATURA 2000

27 GARES

Périmètre du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire



Objectif SCoT !

L'année 2023 a été marquée par la refondation du projet politique et stratégique, par la mise en mouvement de la nouvelle démarche Trajectoire 2050.

Cette trajectoire ainsi débattue et enrichie d'une stratégie de concertation organisée au plus près des acteurs du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, est venue servir et nourrir l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique du futur SCoT.

Ce rapport d'activité s'ouvre également aux premiers mois de l'année 2024, afin de rendre compte de la finalisation du projet d'aménagement stratégique et du lancement de nouvelles études et expérimentations toujours au service de la consolidation du projet de SCoT, avant son arrêt prévu début 2025.

1

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE,

ESPACE DE COOPÉRATIONS

AU SERVICE D'UNE VISION COMMUNE

VIE DES ASSEMBLÉES : UN COMITÉ SYNDICAL OUVERT AU DÉBAT

Le **Comité syndical** se réunit 4 fois par an et se structure désormais autour d'un temps de vote des délibérations et d'un temps organisé de débat, sur des sujets stratégiques.

- **Le dialogue entre les deux rives - nord et sud - de l'estuaire de Loire**, à l'occasion de la restitution de l'État Initial de l'Environnement réalisé entre 2022 et 2023 conjointement par les deux territoires du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et du Pays de Retz : première réception officielle des élus des deux assemblées lors de notre Comité syndical, **le 16 juin 2023 à Grandchamp-des-Fontaines**.
- **Le premier rapport préparatoire à l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** suite aux rencontres organisées dans les cinq intercommunalités (détail page 8) : **le 20 octobre 2023 à Saint-Nazaire**.



Comité syndical du 20 octobre 2023 à Saint-Nazaire



Comité syndical du 14 juin 2024 à Vigneux-de-Bretagne

- **Le péri-urbain à l'épreuve du ZAN**, l'indispensable coopération territoriale au service de nouveaux modèles d'aménagement de nos centralités en présence de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique, un partenaire majeur pour mettre en œuvre les nouveaux modèles d'aménagement qui permettront d'atteindre l'objectif ZAN en 2050 (détail page 18) : **le 21 décembre 2023 à Nantes**.
- **L'aménagement du territoire comme vecteur de pleine santé**, une approche (telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé dans son approche « One Health » (détail page 11)) englobant différentes problématiques intégrant la santé des habitants (physique et mentale), mais également l'environnement qui nous entoure en présence de l'Agence Régionale de Santé : **le 15 février 2024 à Saint-Nazaire**.
- **Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT** qui a été débattu après plus d'une année de travail des élus et de nombreux échanges entre les intercommunalités du territoire et le Pôle métropolitain (détails page 8) : **le 14 juin 2024 à Vigneux-de-Bretagne**.



Atelier du SCoT du 17 novembre 2023 à Malville

DES ÉLUS MOBILISÉS AU SERVICE DE LA TRAJECTOIRE

L'Atelier du SCoT

Pour servir activement la révision du SCoT, l'Atelier permanent est rebaptisé en Atelier du SCoT, ceci pour la durée de la révision. C'est le lieu où se retrouvent les élus des cinq intercommunalités afin de partager les connaissances, débattre et co-construire leur vision commune des sujets traités dans le futur SCoT.

Ce groupe de 29 élus représentant les 5 intercommunalités se réunit quasiment tous les mois depuis le début de la révision dont les travaux ont débuté en mars 2023 (**5 ateliers en 2023, 9 ateliers pour l'année 2024**).

Ces ateliers conduits par l'équipe du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire sont introduits grâce aux travaux des deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN. L'implication des référents techniques des cinq intercommunalités permet de préparer chaque séance au service de débats utiles et constructifs.



Atelier du SCoT du 31 mai 2024 à Nantes

Le Comité exécutif

Présidé par Johanna Rolland, le Comité exécutif réunit les cinq présidents ainsi qu'un vice-président de chaque intercommunalité membre. Il est le lieu collectif de la gouvernance du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, le garant de la coopération continue entre les territoires du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire mais également le lieu d'arbitrage politique si nécessaire.

Le Comité exécutif s'est notamment réuni :

- **le 23 février 2023**, autour des attendus de la démarche Trajectoire 2050, de l'organisation politique de la mise en révision concertée du SCoT ou encore du dialogue entre les deux rives de l'estuaire de la Loire ;
- **le 2 octobre 2023**, autour de l'accueil de la première version de Projet d'Aménagement Stratégique et des points à approfondir ;
- **le 25 janvier 2024**, autour des études et expérimentations à prioriser sur l'exercice 2024/2025 au service de la trajectoire et de la révision du SCoT ;
- **le 6 juin 2024**, autour du budget supplémentaire 2024, de la proposition d'acte 2 de la démarche Trajectoire 2050 ainsi que des dernières étapes de coconstruction du Projet d'Aménagement Stratégique.

Deux journées d'ateliers « économie et territoires »

Après la tenue de deux groupes de travail « Économie », deux journées entières d'ateliers ont permis aux vice-présidents à l'économie, à l'urbanisme et aux mobilités, accompagnés de leurs directions techniques au sein des intercommunalités, de se retrouver le 22 septembre 2023 au siège de la Communauté de communes Erdre et Gesvres et le 11 janvier 2024 à Savenay, sur deux sujets majeurs à intégrer dans le futur SCoT3 :

- **L'intensification foncière et d'usages dans les zones d'activités économiques**, dans le double contexte de l'objectif de zéro artificialisation nette, et de l'évolution des usages et des attentes (des salariés, chefs d'entreprises, clients...). Menée sur deux parcs respectivement en Erdre et Gesvres et en Pays de Blain, la mission fera l'objet en 2024 d'un cahier d'expérimentation. Sous la forme d'un journal de bord, ce cahier retracera étape par étape, les réflexions des participants, pour explorer le champ des possibles et les conditions de réussite d'une démarche d'intensification foncière des ZAE.



- **La logistique**, afin de produire une stratégie cohérente pour la révision du SCoT en actualisant le diagnostic du territoire. L'objectif était aussi de partager les nouveaux enjeux majeurs afin d'alimenter le Document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAACL) du futur SCoT.



Atelier Économie du 11 janvier 2024 à Savenay

Les Visites inspirantes

Depuis la convention passée avec l'association BRUDED, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire initie des « Visites inspirantes », véritables temps d'échanges et d'expériences sur des projets portés par des communes ou des intercommunalités. Au travers de témoignages et de récits d'expériences au plus près du terrain, les élus et agents du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire sont invités à découvrir des projets, le cheminement de l'émergence de l'idée à la réalisation mais aussi à identifier les facteurs de réussite et les freins à lever collectivement.

Organisée en partenariat avec la Communauté de communes Erdre et Gesvres, une première matinée de « Visites inspirantes » a eu lieu le 4 juillet 2024 sur le thème « **Construire et rénover bas-carbone : osons le biosourcé !** » avec les visites commentées du projet de construction du Pôle élémentaire de Saint-Mars-du-Désert et du projet de rénovation de l'ancienne mairie des Touches en Pôle médical et espace de coworking. Ressource incontournable sur le sujet, le Collectif Biosourcé des Pays de la Loire (porté par Novabuild) a participé à cette rencontre.

La prochaine « Visite inspirante » sera organisée fin novembre 2024 sur le thème de **l'habitat**.



Visite inspirante du 4 juillet 2024 à Erdre et Gesvres



Visite inspirante du 4 juillet 2024 à Saint-Mars-du-Désert

Rénovation de l'ancienne mairie en Pôle médical et espace de coworking - Les Touches © Hélène Hospert Architecte

Construction du Pôle élémentaire - Saint-Mars-du-Désert © PADW/SCOP d'Architecture

CONSTRUIRE ET RÉNOVER BAS-CARBONE : OSONS LE BIOSOURCÉ !

Visites de projets communaux innovants
Le jeudi 4 juillet 2024 de 8h45 à 14h
Saint-Mars-du-Désert et Les Touches

Déroulé

- 8h45 Accueil café
- 9h00 Visite du projet de construction du Pôle élémentaire de Saint-Mars-du-Désert
- 10h15 Visite du projet de rénovation de l'ancienne mairie des Touches, en Pôle médical
- 11h30 temps d'échanges en salle
- 12h15 Buffet déjeunatoire

Participez pour

- Découvrir des projets, de l'intention à la mise en œuvre, et dialoguer avec les élus.e.s et leurs partenaires
- Échanger sur des procédés et modes constructifs innovants et biosourcés
- Comprendre l'équilibre économique des opérations
- Questionner collectivement le développement et la structuration des filières sur le territoire

Avec les interventions de

- Philippe EUZÉNAT, Maire de Casson, Vice-Président d'Erdre et Gesvres, délégué à l'animation économique
- Barbara NOURRY, Maire de Saint-Mars-du-Désert
- Laurence GUILLEMIN, Maire de Les Touches

et la participation du Collectif Biosourcé Pays de la Loire

Informations pratiques

- Inscription requise [en ligne ici](#)
- RDV à 8h45 à Saint-Mars-du-Désert, parking complexe sportif Ph. Touzet (accès par la rue de la Tourmentinerie)
- Événement gratuit, ouvert aux collectivités, élu.e.s et agent.e.s

Événement proposé par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, l'association BRUDED et la Communauté de communes Erdre et Gesvres, avec la participation de Novabuild pour le Collectif Biosourcé

erdregesvres COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRUDED

novabuild

TRAJECTOIRE 2050

2

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE,

PILOTE ET ANIMATEUR DE LA RÉVISION DU SCoT

Le pilotage de la mise en révision du SCoT est assuré par une direction technique, comprenant deux collaborateurs référents du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et deux référents de chacune des agences d'urbanisme (ADDRN et AURAN). Cette direction technique se réunit de façon hebdomadaire, chaque mercredi, durant toute la procédure de révision. Elle a pour mission de préparer l'ensemble des séquences de construction du SCoT puis en phase de rédaction du document, d'élaborer chaque pièce constitutive du futur SCoT.



Séminaire de travail de la direction technique le 20 février 2024

L'ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

L'année 2023 a été principalement consacrée à l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique, la pièce du SCoT qui exprime la vision stratégique politique portée par le territoire.



Atelier du SCoT du 2 juin 2023 à Saint-Étienne de Montluc

Sur la base des réflexions de Trajectoire 2050, l'Atelier du SCoT s'est ainsi réuni pour co-construire une vision partagée à partir de projections, études et données présentées par les agences d'urbanisme. Des « préalables » (de grands enjeux qui s'imposent au territoire) et des « balises » (orientations politiques souhaitées par les élus) ont ainsi été travaillés et présentés dans chaque instance de nos intercommunalités membres.

Ces « préalables » et « balises » ont été soumis à débat lors du Comité syndical du 20 octobre 2023 et ont permis de faire émerger les piliers fondateurs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : **l'habitabilité du territoire, sa robustesse et la coopération**. Une première version du PAS a ainsi pu être présentée et débattue dans chaque intercommunalité, afin de consolider cette première version de travail.

L'APPORT DE CONTRIBUTIONS EXTÉRIURES

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a également pu être enrichi de l'apport d'experts locaux que le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a souhaité mobiliser : l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, le Syndicat Loire Aval porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui couvre la majeure partie du territoire du Pôle métropolitain, le GIP Loire Estuaire et le Comité 21 Pays de la Loire qui porte le GIEC Pays de la Loire. À la suite de rencontres avec chacun d'entre eux, les experts locaux ont pu adresser leur contribution écrite puis débattre avec les deux élus en charge de la révision du SCoT.



Atelier des experts locaux du 25 mars 2024

Le PAS a également été enrichi de l'ensemble des contributions issues de la phase de concertation spécifique dédiée à l'écriture du PAS (cf. focus page 14). D'autres rencontres ont également participé à faire évoluer le document de travail, notamment avec les services de l'État déconcentré de Loire-Atlantique (DDTM44), la Chambre d'agriculture et le Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire.

À l'issue de ces temps de partage et de consolidation, une nouvelle version du Projet d'Aménagement Stratégique a pu être transmise aux intercommunalités membres, afin de préparer le débat qui s'est tenu le 14 juin.

La réunion des personnes publiques associées a eu lieu le 19 juin 2024 à Nantes.



Réunion des personnes publiques associées le 19 juin 2024 à Nantes

L'ÉQUIPE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE MOBILISÉE DANS LES DÉBATS DU TERRITOIRE

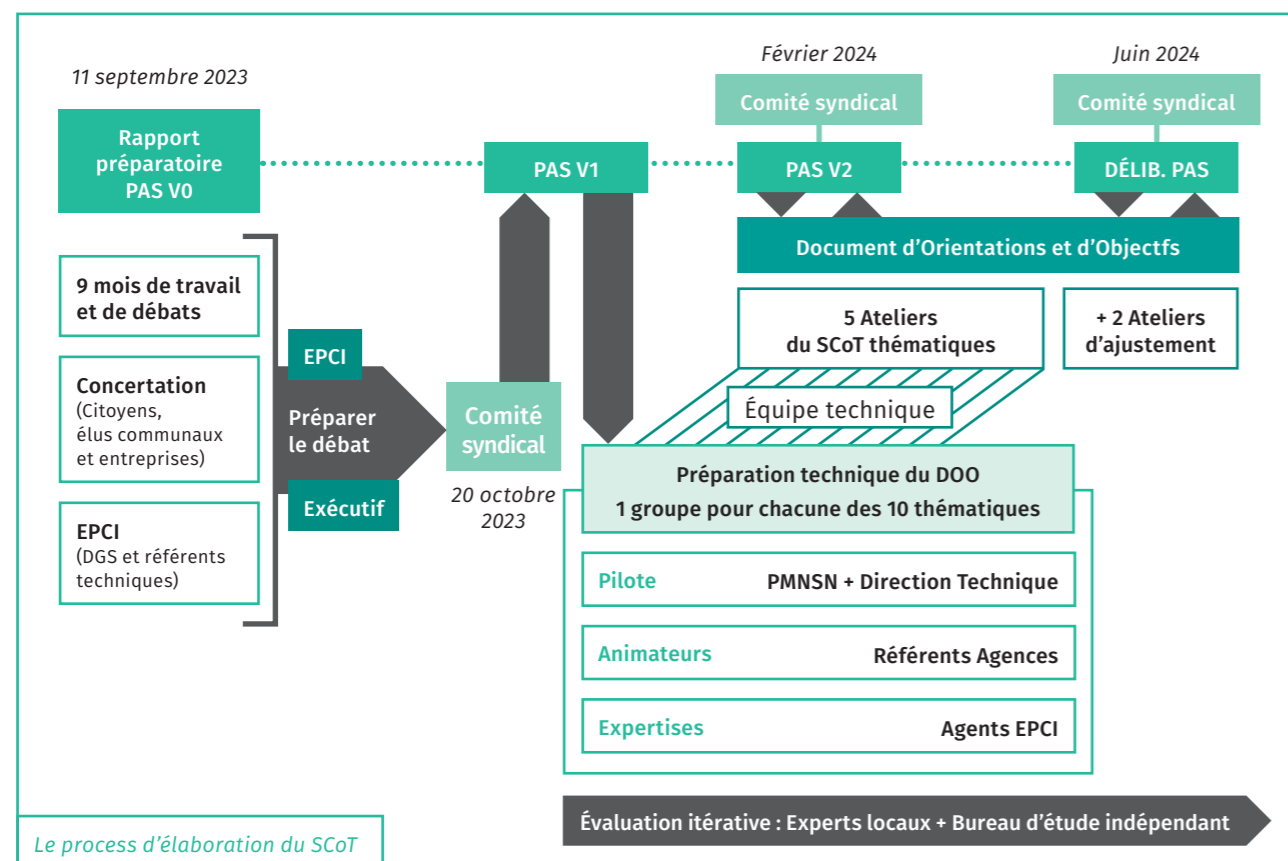
Afin de présenter, partager, échanger et enrichir le document fondateur, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est intervenu à 30 reprises auprès des diverses assemblées d'élus des cinq intercommunalités, des services des intercommunalités sur des points particuliers de rédaction du PAS, mais également des parties prenantes extérieures de la fabrique du territoire, comme le Club Immobilier Nantes Atlantique ou le réseau Écopôle.

DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE AU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

En parallèle de la construction du Projet d'Aménagement Stratégique, les équipes en charge du SCoT ont commencé les travaux du volet règlementaire du SCoT, le **Document d'Orientation et d'Objectifs**, dès le dernier trimestre 2023.

Plus d'une dizaine de groupes de travail techniques thématiques ont été mis en place et se sont réunis 26 fois. Ils ont abordé tour à tour les sujets de l'habitat, de la mobilité, du développement économique, de l'armature territoriale, de l'agriculture, de l'énergie, du littoral, de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette, de l'environnement et du tourisme. Chaque groupe technique de travail a été piloté par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, animé par un référent technique des agences d'urbanisme, et a mobilisé les techniciens référents thématiques de chaque intercommunalité. L'objectif était de produire une base technique solide en vue de préparer les débats à soumettre à l'Atelier du SCoT et permettre de co-construire une vision partagée par l'ensemble des élus des 5 intercommunalités.

Suite à ces travaux, la phase de rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs a débuté. Ce document sera finalisé au cours du second semestre 2024, encore une fois nourri des apports de la concertation et des nombreux allers-retours avec les intercommunalités et partenaires de la révision du SCoT.



Atelier de travail avec les techniciens des intercommunalités le vendredi 6 octobre 2023 à Cordemais



UN SCoT 3 NOVATEUR, FAVORABLE À LA SANTÉ

Le parti pris de ce nouveau SCoT est d'assurer, par une approche globale « favorable à la santé », la transversalité nécessaire pour répondre de manière systémique aux enjeux d'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique et de dynamiques territoriales évolutives.

Cette approche s'appuie sur deux concepts étudiés en Comité syndical et lors d'ateliers :

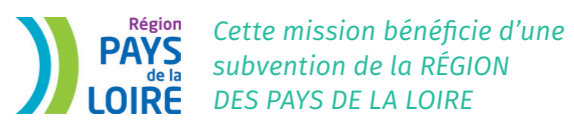
- **One Health** - « Une seule santé », développée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Il s'agit d'une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires qui tient compte des liens complexes existants entre les organismes vivants (Homme, végétal, animal) et les écosystèmes qui sont interconnectés. La santé humaine est directement dépendante de la santé environnementale. Les perturbations entre ces liens, apportées par l'activité humaine ou le changement climatique par exemple, peuvent avoir des conséquences sur notre santé.

UNE ÉVALUATION TRANSVERSALE SYSTÉMIQUE INNOVANTE

Au-delà de l'évaluation environnementale imposée par la loi, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a décidé de recourir à une démarche itérative d'évaluation croisée intégrant l'ensemble des thématiques du SCoT. L'objectif est de mieux appréhender les impacts des nouvelles règles que fixera le SCoT afin de maximiser les co-bénéfices et de limiter les impacts négatifs du futur SCoT.

- **L'urbanisme favorable à la santé** vise à encourager des choix d'aménagement maximisant l'exposition à des facteurs de protection (pratique d'activité physique, accès aux espaces verts, qualité des interactions sociales...) qui apportent des co-bénéfices en matière de santé et d'environnement et minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risques (qualité de l'air, isolement social...). En agissant de manière transversale et positive sur un ensemble de déterminants de santé (facteurs individuels, socioéconomiques, environnementaux influençant l'état de santé d'une population), l'objectif est de promouvoir la santé globale, avec une attention particulière aux personnes vulnérables. Cette approche permet de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en améliorant les conditions de vie.

Le bureau d'études E.A.U accompagné de NOVASCOPIA, expert des enjeux de santé et d'aménagement et de oviv !, expert dans l'économie de l'aménagement, sont ainsi chargés d'analyser l'ensemble des orientations du projet de SCoT afin de chercher à améliorer les impacts positifs en matière d'environnement, de santé et veiller à la faisabilité économique du projet global.



LA LOGISTIQUE, DU PREMIER AU DERNIER KILOMÈTRE

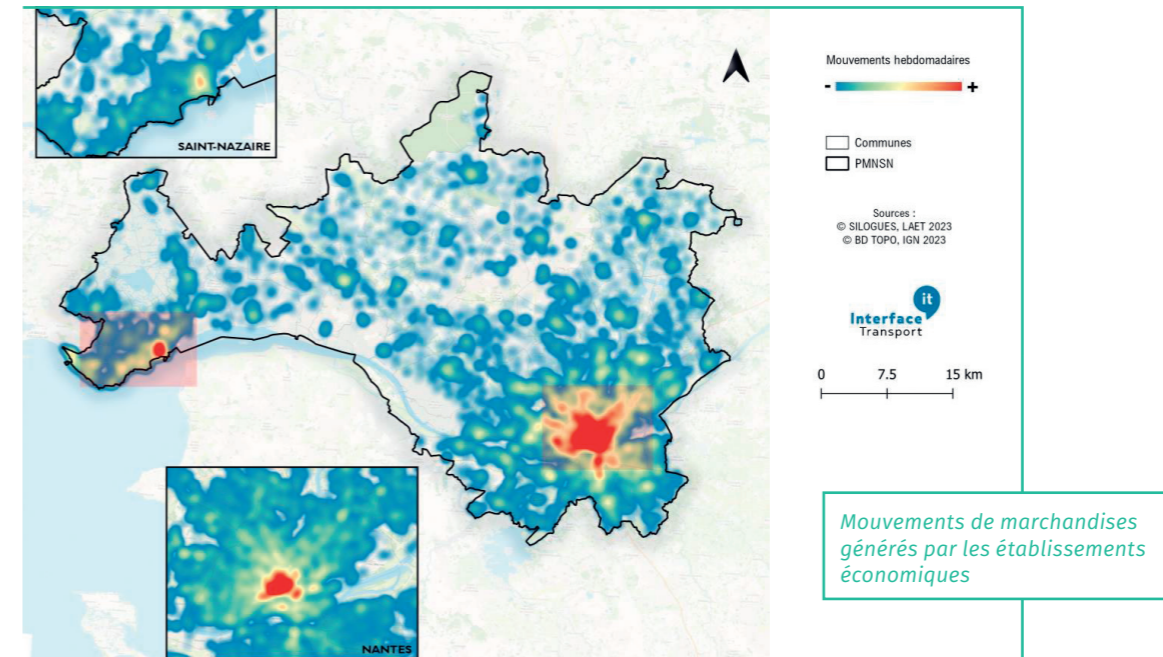
Souvent perçue négativement par les habitants et les élus, la logistique est pourtant indispensable au bon fonctionnement des entreprises ainsi que dans la réponse aux besoins des habitants (en lien notamment avec la consommation sur internet). Pourtant, la logistique est un objet finalement mal appréhendé car il s'agit d'un sujet complexe, évolutif, où se confrontent des enjeux de mobilités, de foncier, d'emplois et de stratégies économiques. Ce défi est d'autant plus marqué sur un territoire servant de porte d'entrée nationale, avec la présence d'un Grand Port Maritime et d'un tissu industriel important nécessitant une logistique adaptée (Airbus, Chantiers de l'Atlantique...) ainsi qu'un bassin de consommation de près d'un million d'habitants.

Le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire a donc souhaité actualiser ses connaissances sur le sujet (une étude avait déjà été menée en 2013). Cette nouvelle étude, confiée au bureau d'étude Interface Transports, a consisté en une mise à jour du diagnostic, fondée sur des données chiffrées, ainsi que sur des rencontres avec de nombreux acteurs de l'écosystème logistique du territoire pour en approfondir la compréhension. Des ateliers ont également été organisés afin de partager les enjeux avec les élus.

Cinq enjeux concernant la logistique ont ainsi été partagés, débattus par les élus du groupe Économie, et ont fait l'objet de pistes d'orientations :

- **capitaliser** sur l'écosystème logistique du territoire pour répondre aux enjeux de demain (autonomie alimentaire, transition énergétique, report modal...) avec le Grand Port Maritime et le MIN ;
- **affirmer** le rôle essentiel de la logistique pour le développement territorial ;
- **promouvoir** le développement d'infrastructures alternatives à la route pour favoriser le report modal ;
- **améliorer** les conditions d'emploi et l'image des métiers du transport et de la logistique, notamment en améliorant l'accessibilité des zones d'activité pour les travailleurs et en anticipant les besoins en logement ;
- **accompagner** le développement des activités logistiques par le déploiement d'une politique foncière pour éviter le mitage et l'éloignement des implantations, notamment en orientant le développement des activités logistiques.

Ces orientations viendront nourrir le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) qui doit désormais intégrer le SCoT depuis la Loi Climat et Résilience.



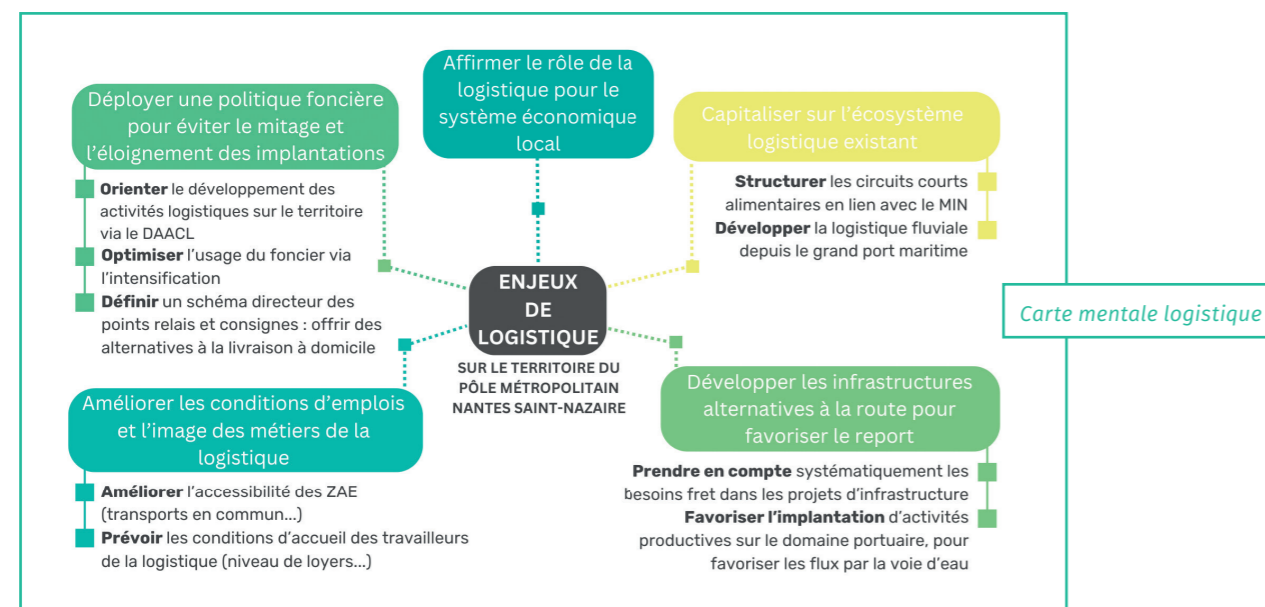
Mouvements de marchandises générés par les établissements économiques

COMMERCES : MODIFICATION DU DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL (DAAC) DU SCOT 2 (EN VIGUEUR)

Suite à enquête publique, cette procédure a recueilli un avis favorable sans réserve et le DAAC, approuvé lors du Comité syndical du 14 juin 2024, est désormais applicable. Le dossier est consultable sur www.nantessaintnazaire.fr

Au 1^{er} semestre 2024, sur la base des travaux du groupe Économie et du diagnostic réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire, une procédure de modification du SCoT 2 a été organisée pour mettre à jour son volet Commerce et y intégrer un DAAC.

Les objectifs de cette modification sont d'encadrer fortement la diffusion du commerce en fixant des localisations préférentielles. Le commerce doit s'installer prioritairement en centralité puis, lorsque ce n'est pas possible, dans les secteurs d'implantation commerciale (zone commerciale dédiée) dont le nombre est figé et la localisation non extensible. L'objectif est de favoriser le renouvellement urbain de ces secteurs. Enfin, le DAAC vient fixer des conditions d'implantation du commerce (exigence en matière de compacité, performance environnementale et énergétique renforcée...).



Carte mentale logistique

UNE STRATÉGIE DE CONCERTATION À CIBLES MULTIPLES

En complément des contributions individuelles, différents publics ont été mobilisés en 2023 pour un dialogue enrichi et construit, permettant de recueillir une diversité de points de vue. Ceux-ci ont permis d'enrichir la réflexion des élus et l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique.

LES AVIS ACCOMPAGNÉS

L'Avis citoyen : panel de 21 citoyens. Objectif : éclairer la formulation du Projet d'aménagement stratégique par l'expertise citoyenne.

5 séances de travail de mai à juillet 2023.

L'Avis des élus municipaux : 26 élus municipaux de chacune des 5 intercommunalités du territoire. Objectif : mobiliser l'expertise « communale » en enrichissement du débat des élus communautaires.

4 séances de travail de mai à juin 2023.

Atelier du 6 juillet 2023 avec les entreprises à Nantes



Le 26 septembre 2023, le panel citoyen et l'atelier des élus municipaux ont présenté aux élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, leurs avis respectifs, lors d'une séance de restitution « en miroir ». Cette rencontre a donné lieu à de nombreux échanges sur les orientations prioritaires à inscrire dans le Projet d'Aménagement Stratégique.

L'Avis des entrepreneurs : 3 ateliers de travail territorialisés organisés avec la CCI Nantes Saint-Nazaire en juillet 2023. Objectif : recueillir l'expression des entrepreneurs du territoire dans le contexte de la Loi Climat et Résilience et de l'objectif «ZAN».



Restitution croisée de l'avis citoyen et de l'avis des élus municipaux aux élus de l'atelier SCoT à Savenay, le 26 septembre 2023

La contribution des Conseils de développement

Suite à la saisine coordonnée par les cinq présidents des intercommunalités du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, les Conseils de développement ont décidé d'une contribution conjointe. Structurée en cinq récits du futur, cette contribution a mis en évidence des thèmes clés communs pour un futur désirable, tout en soulignant les singularités de chaque territoire.

Le 17 octobre 2023, les Conseils de développement ont présenté leur contribution aux élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire avec qui un dialogue s'est noué, sur l'avenir du territoire et les défis à relever.

Les contributions ouvertes

En 2023, la participation a été largement ouverte à la société civile, suivant plusieurs formats : une enquête en ligne, les « cahiers d'acteurs » et la libre contribution par mail.

46 cahiers d'acteurs ont notamment été réceptionnés et étudiés, produits par différents contributeurs (associations, fédérations, syndicats professionnels, établissements publics, sociétés commerciales ou publiques, établissements de recherche et d'enseignement...).

Une synthèse consolidée de l'ensemble des contributions, a ainsi été transmise aux élus de l'Atelier du SCoT début septembre, puis présentée aux élus en Comité syndical le 20 octobre 2023.



Réunion publique à Saint-Nazaire le 22 mai 2023



2024, le temps des réunions publiques

En mai et juin 2024, trois réunions publiques ont été organisées à Saint-Nazaire, Fay-de-Bretagne et Nantes, afin de permettre aux habitants de venir découvrir et débattre du projet d'aménagement stratégique. Ces réunions publiques étaient assurées par les deux élus animateurs du SCoT, Aziliz Gouez et Éric Provost.



Restitution de la contribution des Conseils de développement aux élus de l'atelier SCoT à Saint-Étienne-de-Montluc le 17 octobre 2023

3

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE,

POUR EXPÉRIMENTER

ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Visite de terrain
le 22 janvier 2024 à Rennes



ÉTUDES EN BREF !

Étude lignes de covoiturage

Suite à l'étude de faisabilité conduite par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire en 2023, le principe de premières expérimentations de ligne de covoiturage à haut niveau de service est désormais à l'étude par les intercommunalités concernées, en collaboration avec la Région des Pays de la Loire.

Afin de tester in situ le fonctionnement pratique d'une ligne de covoiturage à haut niveau de service, le comité de pilotage a également participé à une visite terrain de découverte de la ligne régulière de covoiturage Star't à Rennes, le 14 février dernier.



Étude sur l'économie métropolitaine ordinaire

En 2024, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a confié à l'économiste Magali Talandier, le soin de réaliser une étude sur l'économie métropolitaine ordinaire.

Cette notion désigne les activités qui ne sont ni entièrement tournées vers l'export, ni vraiment dédiées à la demande locale des ménages. Elle regroupe des activités telles que des services aux entreprises simples, ou à faible intensité technologique, tels que le nettoyage, la gestion, les études techniques, une partie du BTP, la sous-traitance, etc. Elle vient donc compléter le tableau jusque-là organisé entre une économie « productive » exportatrice à haute valeur ajoutée et une économie « présente » de proximité. L'objectif de cette étude est d'objectiver le poids de cette « économie ordinaire », ses dynamiques et sa localisation sur le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

RÉUSSIR LA TRAJECTOIRE ZAN DANS LE PÉRIURBAIN

La réduction du rythme de l'artificialisation des sols est évidemment une question d'urbanisme et de formes urbaines. Mais c'est aussi et peut-être surtout une question de gouvernance et de financement de l'aménagement et du développement urbain. Voilà l'hypothèse initiale d'une étude menée sur Pays de Blain Communauté.

Suite à la candidature du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire - avec Pays de Blain Communauté -, le territoire faisait partie des 22 sites sélectionnés par l'Agence Nationale de la Transition Environnementale (l'ADEME) dans le cadre d'un « appel à manifestation d'intérêt » pour expérimenter une trajectoire vers le « Zéro Artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050. Pays de Blain Communauté et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire font le pari que, là où elle n'existe pas, une stratégie foncière et sa traduction opérationnelle par des outils et actions foncières, est la condition sine qua non de la réussite du Zéro

Artificialisation nette (ZAN). Elle doit en effet permettre la préservation de certains espaces et le positionnement des projets « au bon endroit ». Il s'agissait de pouvoir tester sur un territoire pilote (Pays de Blain Communauté) la mise en place d'une stratégie foncière « Zéro Artificialisation nette ».

L'étude a été confiée au groupement ACADIE - BOC - Vendredi Architecture & Urbanisme pour le volet stratégie foncière et à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise pour le volet renaturation. La mission a bénéficié d'une subvention de l'ADEME dans le cadre de l'appel à manifestation d'Intérêt Territoire Zéro Artificialisation nette auquel le Département de Loire-Atlantique a également participé. Lors de cette mission, un partenariat avec l'Établissement Public foncier de Loire-Atlantique a également été mis en place.



Atelier de travail



Visite de terrain

Une méthode pour décoincer le sujet

Cette expérimentation avait pour objectif d'avancer collectivement sur les enjeux de sobriété foncière à l'échelle locale, partager et interroger les problématiques mais aussi construire collectivement des éléments de stratégie à mettre en œuvre. **Tout au long de l'année 2023**, cette équipe pluridisciplinaire a accompagné les élus et techniciens de Pays de Blain Communauté et du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans cette démarche organisée en séquences de terrain dans les communes au travers d'ateliers, d'études de cas à la parcelle et de débats.

Cette mission s'est ainsi articulée à différentes échelles, du Pays de Blain Communauté jusqu'à l'échelle communale. Les résultats ont été partagés et débattus lors du Comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire du 21 décembre 2023.

Parmi les enjeux retenus en conclusion de cette expérimentation in situ, il convient notamment de retenir qu'il est nécessaire de :

- bien **connaître son territoire** périurbain pour définir une stratégie foncière au regard de l'état du marché immobilier, de la disponibilité foncière et de la pression exercée sur celui-ci ;
- **appréhender** la mise en œuvre des politiques de sobriété foncière non pas uniquement sous l'angle d'un sujet d'urbanisme et d'aménagement mais bien comme l'accompagnement de l'évolution des modes de vie et donc d'un ensemble de politiques publiques du bloc local ;

- faire la pédagogie des nouvelles formes urbaines et **incarner** concrètement les transformations à l'œuvre ;
- mettre en œuvre le ZAN par un travail de couture et d'**analyse fine** sur l'ensemble des nouveaux projets : la rareté foncière grandissante implique que chaque foncier développable est à considérer comme un bien précieux qu'il faut exploiter au mieux ;
- **imaginer** un nouvel effort collectif, au regard des contraintes et équilibres économiques, pour faire évoluer les rôles de la chaîne de l'aménagement et de l'urbanisme, en particulier dans le périurbain ;
- s'appuyer sur le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, pour **réfléchir au changement de modèle** et à son acceptabilité par les habitants ;
- **renforcer** les périmètres de coopération pour **impulser** de nouveaux modèles d'aménagement, plus denses, multifonctionnels et aux usages intensifiés. Ces changements de modèles entraineront des nouveaux partenariats, publics/privés mais aussi privés/privés qui devront être pensés en amont des futurs opérations d'aménagement ;
- **analyser** l'intensité des usages des espaces publics et privés afin de permettre aussi d'identifier les secteurs à enjeu de renaturation.



EPF
de Loire
Atlantique



Nos complices



La Fédération nationale des SCoT

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire contribue aux travaux de la Fédération nationale des SCoT et a notamment activement participé à l'organisation et à la production relative à la Conférence Régionale des SCoT. La participation à la Fédération nationale des SCoT en région Pays de la Loire est essentielle afin d'accorder les politiques publiques avec les territoires de SCoT voisins et apporter au-delà des limites administratives, des réponses concrètes aux élus, habitants et entreprises.



Le monde universitaire

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite s'ouvrir et collaborer davantage avec le monde universitaire afin de rapprocher le monde de la recherche et de la formation avec celui de nos territoires, au service de nos projets. En 2022 et 2023, les rencontres s'organisent avec l'Université de Nantes, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, l'IGARUN (Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes) ou encore l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire.



L'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique (EPF)

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et l'EPF partagent la volonté de coopérer sur des enjeux communs. L'EPF est d'ores et déjà à nos côtés autour de l'étude de stratégie foncière sur le Pays de Blain, dans le cadre de l'AMI ZAN de l'ADEME.



La Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire

Elle a actualisé le diagnostic commercial pour la modification n°3 du SCoT et formulé des perspectives d'évolution. Elle a accompagné également le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans l'organisation de la concertation sur la révision du SCoT auprès des entreprises du territoire (en 2023, 3 réunions réparties sur le territoire).



La Maison de l'Architecture

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a signé une convention d'adhésion et de soutien aux actions d'amélioration de la connaissance du patrimoine portées par la Maison de l'Architecture.



Novabuild

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire adhère, avec 400 acteurs de la construction (bâtiment et travaux publics), de l'immobilier et de l'aménagement, à Novabuild, autour des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité et des ressources dans la construction.



Air Pays de Loire

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a décidé en 2022 d'adhérer à Air Pays de la Loire afin que le Pays de Blain puisse bénéficier de la base de données de cette association via l'inventaire annuel des consommations d'énergie, productions d'énergie renouvelable, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et ainsi avoir une vision à l'échelle du Pôle.

La cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux (COPRE)

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a conclu une convention avec Nantes Métropole permettant l'extension du territoire d'intervention de la COPRE aux 61 communes du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire qui peuvent dorénavant bénéficier de ce service spécialisé, dédié à la lutte contre les pollutions et atteintes environnementales.

Ainsi en 2023, elle a notamment permis de traiter la pollution d'un cours d'eau par une cuve à fuel domestique à Saint-Étienne-de-Montluc et à Petit-Mars en 2024.

EN 2024, DEUX NOUVEAUX PARTENAIRES ONT REJOINT LA GALAXIE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE



Bruded

BRUDED est une association de communes et d'intercommunalités rurales, périurbaines, littorales et urbaines, en Bretagne et Loire-Atlantique. Son but est de favoriser concrètement la prise en compte du développement durable dans la politique locale, notamment en matière d'aménagement urbain, habitat et équipements publics. Dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et BRUDED proposent notamment des « Visites inspirantes » : temps de visites et échanges d'expériences sur des projets concrets.



Comité 21

Le Comité 21 fédère les acteurs du développement durable en France, en regroupant des collectivités locales, des entreprises, des associations, des établissements d'enseignement supérieur et des citoyens. Son action se décline au niveau national et en région, en particulier avec le Comité 21 « Grand Ouest » auquel le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a décidé d'adhérer en 2024. C'est le Comité 21 Grand Ouest qui porte les travaux du GIEC des Pays de la Loire. Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est notamment intervenu lors d'une session de formation organisée à Nantes, par le Comité 21, en partenariat avec le CNFPT, afin de partager la manière dont le SCoT en révision intègre le concept « Une seule santé ».

La gouvernance politique



Les cinq président.es des intercommunalités réuni.es avec de gauche à droite, Yvon Lerat, Rita Schladt, Rémy Nicoleau, Johanna Rolland et David samzun

INSTANCE	COMPOSITION	RÔLE
Comité syndical	53 délégué-es désigné-es par les intercommunalités membres	Instance de décision, organe délibérant
Bureau syndical	22 élu-es élu-es par le Comité syndical	Instance de décision par délégation du Comité syndical
Comité exécutif	Les 5 président-es des intercommunalités + 5 vice-président-es désigné-es par le Comité syndical	Instance de pilotage stratégique
Atelier des élu-es	29 élu-es désigné-es par les intercommunalités	Instance de débat et de réflexion autour du projet «Trajectoire 2050» et du SCoT

Ressources

L'organisation technique

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est composé d'une équipe technique de 5 personnes qui a pour missions de développer les actions et assurer le fonctionnement de l'établissement public. Elle est mobilisée autour des trois piliers du projet : l'animation d'un espace de coopération au service d'une vision partagée, la planification de l'organisation du territoire ainsi que l'accompagnement au changement par l'expérimentation.

Le budget

	RÉALISÉ 2022	PRÉVU 2023
Dépenses	1 822 024 €	2 078 111 €
Recettes	1 990 909 €	
Excédents fin 2023	168 885 €	

Participations financières des EPCI pour 2024

	Nantes Métropole 861 011 €
	Saint-Nazaire Agglomération 185 252 €
	Erdre et Gesvres 58 000 €
	Estuaire et Sillon 44 988 €
	Pays de Blain 14 319 €



L'équipe (de gauche à droite) : Alex Guillet, Lise-Armelle Bergonzi, Frédéric Vasse, Bertrand Girard, Stéphanie Arnaud

**EN 2024,
CULTIVONS
L'AVENIR PAR
LA COOPÉRATION**

L'équipe du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire remercie chaleureusement l'ensemble des élus et techniciens pour leur engagement et disponibilité, ainsi que tous leurs partenaires mobilisés.

Nantes Métropole
Saint-Nazaire Agglomération
Erdre et Gesvres
Estuaire et Sillon
Pays de Blain Communauté

**Pôle
métropolitain**
Nantes — Saint-Nazaire

2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes cedex 09
nantessaintnazaire.fr